2023-020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 10/07/2023

ID : 007-210703013-20230708-2023_020-DE

Commune de SAINT VICTOR

Séance du 8 juillet 2023

Le samedi huit juillet deux mil vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Daniel SAPET, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents: André VICTOURON pouvoir à Agnès ORÈVE; Catherine GAUTHIER pouvoir à Patrick MARGAND; Axel CABLÉ.

OBJET: Renouvellement de la convention ente l'OGEC et la commune de Saint-Victor.

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Vu la demande de réactualisation de la convention signée entre la Commune de Saint-Victor et l'OGEC de Saint-Victor et notamment le montant du forfait communal,

Vu les comptes de fonctionnement et de bilan déposés par l'OGEC à la Mairie des trois dernières années scolaires,

Après avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 contre (MAGNOULOUX Bernard), le Conseil Municipal :

- DECIDE notamment de retenir un forfait communal de 1105 € par élève dont les parents sont domiciliés à St Victor ;
- DECIDE d'appliquer une durée de trois ans à la convention comprenant notamment une réévaluation annuelle du forfait communal;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder à la signature de la convention entre la Commune de Saint-Victor et l'OGEC de Saint-Victor.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Nombre de membres

Nombre de suffrages

11

3

12

1

En exercice: 14

Présents:

Absents:

exprimés:

Pour:

Contre:

Abstentions: 0

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL